



SOCIÉTÉ :

NAF : SIRET :

Adresse :

.....

Tél. : Fax :

Site internet :

Nombre de magasins :

Nombre de salariés au 31/12/2018 :

ADHÉSION ANNUELLE 2019

Nouvelle adhésion

Renouvellement



ANIMALERIES - JARDINERIES - ENSEIGNES

	HT	TTC	Nombre **	Montant TTC
Cotisation spéciale première adhésion – par magasin	50 €	60 €		
Surface de vente de moins de 100 m2	155 €	186 €		
Surface de vente de 100 à 399 m2	255 €	306 €		
Surface de vente de 400 à 999 m2	360 €	432 €		
Surface de vente de 1000 m2 et plus	465 €	558 €		
<i>Abattement à partir du 3ème magasin *</i>	100 €	120 €		
Ou : Chiffre d'affaires HT inférieur à 750.000 €	1 465 €	1 758 €		
Chiffre d'affaires HT compris entre 2.000.000 et 10 M €	2 500 €	3 000 €		
Chiffre d'affaires HT supérieur à 10 M €	3 300 €	3 960 €		
			TOTAL	

PROFESSIONNELS CANINS ET FELINS

	HT	TTC	Nombre	Montant TTC
Toiletteurs, hébergeurs, éducateurs, éleveurs	50 €	60 €		

IMPORTATEURS – FABRICANTS – GROSSISTES

	HT	TTC	Nombre	Montant TTC
Chiffre d'affaires HT ** inférieur à 100.000 €	205 €	246 €		
Chiffre d'affaires HT ** compris entre 100.000 et 750.000 €	835 €	1 002 €		
Chiffre d'affaires HT ** compris entre 750.000 et 2.000.000 €	1 465 €	1 758 €		
Chiffre d'affaires HT ** compris entre 2.000.000 et 10 M €	2 500 €	3 000 €		
Chiffre d'affaires HT ** supérieur à 10 M €	3 300 €	3 960 €		

PROFESSIONNELS AUTRES SECTEURS

	HT	TTC	Nombre	Montant TTC
Centres de formation	305 €	366 €		
Autres organismes	305 €	366 €		

* A partir de 3 magasins, vous pouvez choisir entre le calcul à la surface et au nombre de magasins, ou au chiffre d'affaires

** Pour les sociétés basées à l'étranger, prenez en compte le chiffre d'affaires en France

Pour recevoir toutes nos informations :

Contact principal

NOM, Prénom :

Fonction :

..... @

NOM, Prénom :

Fonction :

..... @

NOM, Prénom :

Fonction :

..... @

Date :

Cachet et signature :



- **Une organisation professionnelle légitime**
 - ✓ Antériorité de plus de 40 ans
 - ✓ Reconnue par les Autorités
- **Un Syndicat ouvert à l'ensemble des métiers liés à l'animal de compagnie**, permettant cohérence et transversalité pour la défense de la filière.

L'action et les missions du PRODAF s'articulent autour de 4 verbes :

1. INFORMER

Nous décryptons toute l'actualité touchant notre secteur (réglementaire, sociale, économique, sociétale) **et la diffusons sous forme de résumés.**

2. REPRESENTER

Le PRODAF est le **seul porte-parole reconnu** de l'ensemble des professionnels du secteur auprès des autorités, partenaires sociaux, médias et acteurs du milieu. Les **autorités consultent le PRODAF** pour l'élaboration de projets de lois impactant notre filière. Nous représentons les professionnels du secteur lors des réunions avec nos interlocuteurs des différents Ministères, et le patronat lors des négociations relatives à la Convention Collective Fleuristes, vente et services des animaux familiaux.

3. DEFENDRE

- **Le PRODAF défend les intérêts des professionnels de la filière :**
 - ✓ En effectuant une **veille et un suivi de l'évolution de la réglementation** et de son application
 - ✓ **Négociation de la Convention Collective** Fleuristes, vente et services des animaux familiaux
 - ✓ **Possibilité de poser des questions réglementaires** avec réponse rapide et personnalisée.
- **Le PRODAF s'engage pour la défense du Bien-être animal :**
 - ✓ **Coopération avec les Autorités pour son amélioration constante**
 - ✓ Mise en place de la **Charte d'engagement qualité** pour les animaleries
 - ✓ Rédaction du **Guide de Bonnes Pratiques.**

4. DEVELOPPER

- **Promotion de l'ensemble de la filière :**
 - ✓ Information et évolution des formations, qualifications et métiers
 - ✓ Produits et services, notamment grâce à l'implication de nos adhérents dans des **commissions de travail** (social, formation, vivant, hygiène et soin, communication).
- **Organisation et participation aux salons professionnels.**

Pour continuer de mener à bien notre mission, nous avons besoin de l'appui de tous les acteurs de la filière.

Rejoignez-nous vite en adhérent !